



Paris, le 16 janvier 2015

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PASSAGE À L'EURO S'EST DÉROULÉ AVEC SUCCÈS EN LITUANIE

- La période de double circulation du litas et de l'euro a pris fin le 15 janvier 2015.
- Les billets et pièces en litas peuvent être échangés pendant une période indéterminée auprès du Lietuvos bankas.

L'euro est à présent la seule monnaie ayant cours légal en Lituanie, après deux semaines durant lesquelles les paiements pouvaient encore être effectués en litas tandis que la monnaie était rendue en euros. Cela met un terme à de nombreux mois de préparatifs des autorités lituaniennes, avec le soutien de l'Eurosystème et de la Commission européenne.

« Le bon déroulement du passage à l'euro fiduciaire en Lituanie résulte de la coopération entre de nombreux acteurs concernés, aussi bien à l'échelle nationale qu'européenne », a déclaré Yves Mersch, membre du directoire de la Banque centrale européenne. « Il représente non seulement une énorme réussite sur le plan logistique, mais également une étape importante pour la Lituanie, qui renforce les liens entre le pays et ses partenaires européens, et il souligne l'attrait persistant de l'euro ».

L'apport initial de monnaie en Lituanie est constitué de 132 millions de billets en euros et 370 millions de pièces distribués par l'intermédiaire des succursales du Lietuvos bankas, d'un vaste réseau de DAB, des banques commerciales, des coopératives de crédit et des bureaux de poste. Quelque 900 000 sachets premiers euros contenant des pièces lituaniennes en euros, chacun d'une valeur de 11,59 euros, ont été distribués avant le passage à l'euro.

La BCE et le Lietuvos bankas ont mené une campagne d'information du public sur les caractéristiques graphiques et les signes de sécurité des billets en euros. D'après une enquête réalisée pour le compte de la BCE en décembre 2014, 76 % des Lituaniens ont déclaré qu'ils se sentaient bien préparés pour l'introduction de l'euro.

Le Lietuvos bankas échangera les billets et piéces en litas gratuitement au taux de conversion officiel de EUR 1 = LTL 3,45280 pendant une période indéterminée. Hors de Lituanie, les banques centrales nationales de la zone euro échangeront gratuitement, contre des euros, les billets en litas au taux officiel jusqu'au 28 février 2015. Le montant échangeable est limité à 1 000 euros par client et par transaction sur la journée.

Pour les demandes des médias, veuillez contacter Eszter Miltényi-Torstensson, au numéro suivant : +49 69 1344 8034.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
9 rue du Colonel Driant
75049 PARIS CEDEX 01
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Reproduction autorisée sous réserve de citation de la source.